

ELNE, le 4 mars 2024

Mairie

14 Boulevard Voltaire - B.P.11 - 66002 ELNE Cedex

Tél. 04 68 37 38 39

Courriel : mairieelne@ville-elne.com

Site : www.ville-elne.fr

Monsieur Antoine PARRA

Président de la C.C.A.C.V.I.

3, Impasse Charlemagne

66700 Argelès-sur-Mer

Chargée de mission financement de projets/subventions

Dossier suivi par Mme Marie-Ange Izquierdo

Objet : demande de subvention pour l'opération de travaux de rénovation énergétique de l'école J. Néo

P.J. : Note de présentation du projet et délibérations du conseil municipal

Monsieur le Président de la Communauté de Communes,

La Commune d'ELNE, territoire fragilisé, est engagée dans une démarche de rénovation énergétique avec mise en place d'un ambitieux projet de transition énergétique et d'économies de flux depuis 2019. L'objectif étant de devenir pilote sur son territoire en matière d'actions en réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments publics et sur les espaces publics, avec une stratégie basée sur une meilleure gestion au quotidien des infrastructures mais aussi des investissements responsables.

J'ai ainsi l'honneur de solliciter votre soutien financier concernant le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Néo. Ce projet prioritaire pour notre ville, a pu bénéficier de co-financements sur la première tranche ferme de travaux qui ont été réalisés en 2022. Cependant la finalisation de cette opération nécessite aujourd'hui un très lourd investissement complémentaire de l'ordre de 1 283 900,83 € H.T. auquel la collectivité doit faire face. Les travaux visent à clôturer le cycle de rénovation thermique de ce bâtiment.

Cet ensemble bâti de presque 2000m² construit dans les années 50, constitué de 18 classes, de salles et de bureaux et qui accueille plus de 450 usagers/jour a été labélisé par la DRAC en 2023 au titre d'une « Architecture Contemporaine Remarquable », il se doit de bénéficier d'une rénovation qui prenne en compte cette qualité. D'autant plus que l'ensemble de ces travaux répondra à un fort gain financier de fonctionnement et environnemental, tout en apportant du confort pour les 400 enfants et différents usagers au quotidien.

Cette demande de subvention d'un montant de 256 780,17 € tel que prévu dans la délibération du conseil municipal du 28 février 2024 ci-jointe, porte sur les crédits de l'exercice 2024, alloués au titre du fonds de solidarité et ce tel que prévu dans le pacte financier et fiscal pour la période 2021-2026, entre les membres de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille-Illibérés pour tout projet d'investissement.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à la présente demande, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Communauté de Communes, mes salutations distinguées.

Le Maire,

1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental



Accuse de réception en préfecture
066/200043602-20240405-DL2024-0124-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Nicolas GARCIA

DEMANDE DE FONDS DE SOLIDARITÉS 2024 auprès de la C.C.A.C.V.I.

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET :

Opération de Travaux de rénovation énergétique École élémentaire Joseph Néo ELNE

ORT -PVD OS1 « RECYCLAGE » urbain – Rénovation énergétique des bâtiments publics F.A. E3
BCO- AXE 1 : RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS PUBLICS LOCAUX F.A. 1.4

Elne : Une commune urbaine et littorale

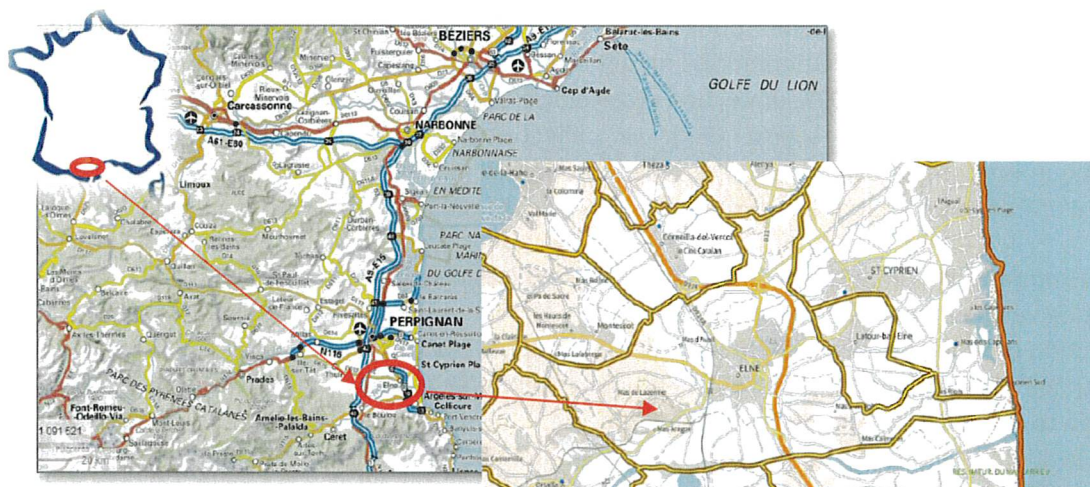
La commune d'Elne est située à l'extrême sud du territoire national, dans le département des Pyrénées-Orientales, en Région Occitanie (fig. 1). Actuellement, la commune d'Elne compte près de 10 000 habitants.

Le territoire communal, d'une superficie de 2 129 hectares, est situé au cœur de la plaine du Roussillon, à 12 km au Sud-Est de Perpignan, à 5 km de la mer Méditerranée et à seulement 25 km de la frontière espagnole. Il dessine une forme d'escargot qui se développe en rive gauche de la rivière Tech, de part et d'autre du tracé de la RD 914. A l'est, il s'étend jusqu'à la mer au niveau de l'ancienne embouchure du fleuve et compte 700 m de plage naturelle qui représentent un des derniers espaces sauvages de la côte roussillonnaise.

La commune d'Elne constitue un des pôles de développement structurant à l'échelle de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés dont elle est membre, elle est la seconde ville de l'EPCI après Argelès-sur-Mer et l'une des 10 villes les plus importantes du département des Pyrénées-Orientales. Elne est inscrite aux politiques prioritaires de la ville (QPV) et lauréate du programme P.V.D.

L'histoire d'Elne se confond avec celle de l'agriculture : depuis le Néolithique jusqu'à nos jours, elle a fait la richesse de ce territoire, qui bénéficie des bienfaits du Tech et de sa plaine d'inondation.

Depuis quelques décennies, le marché maraîcher européen a forcé la déprise agricole et appauvri la ville, qui n'a pas pu rebondir comme ses voisines, les stations balnéaires du littoral. Elne possède pourtant bien des atouts : un patrimoine historique et monumental hérité de sa grandeur passée, sa situation au carrefour de nombreuses voies de communication du Roussillon, une population qui rajeunit, et enfin, sa longue histoire tournée vers la terre, qui peut constituer un avenir nouveau, durable et résilient.



1- État des lieux et transition énergétique

La Commune d'ELNE est encore fortement dépendante des énergies fossiles dans les consommations quotidiennes (pétrole, gaz) dans ses bâtiments et en matière de transport.

La commune dispose d'un fort potentiel d'énergies renouvelables (solaire et éolien) mais doit composer avec le territoire paysager à préserver (telle que la Colline Saint Martin) et urbain (zone de protection et site patrimoniale remarquable, règle de co-visibilité depuis la Cathédrale ...). Le territoire possède peu de couverture boisée ce qui rend impossible l'essor de la filière bois-énergie.

En tant que Commune membre de la CCACVI, elle est partie prenante dans les engagements pris par l'intercommunalité suite à l'adoption du Plan climat air énergie territorial (PCAET) lors de sa le 6 mars 2018.

Ce programme en faveur du développement durable comprend un diagnostic du territoire, une stratégie permettant d'atteindre des objectifs chiffrés, un plan d'action, un bilan à mi-parcours et une évaluation. Mis en place pour 6 ans (2019-2025). Les objectifs visés étant de plusieurs ordres : La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation »). L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet « adaptation ») et l'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire.



La Commune d'ELNE s'est engagée par voie de délibération dans une démarche de rénovation énergétique avec mise en place d'un grand projet de transition énergétique et d'économies de flux. L'objectif étant de devenir pilote sur son territoire en matière d'actions de réductions de la consommation énergétique dans les bâtiments publics et sur les espaces publics, avec une stratégie basée sur une meilleure gestion au quotidien des infrastructures mais aussi des investissements responsables. De lourds travaux d'investissement sur des bâtiments communaux, et plus particulièrement les écoles ont déjà été réalisés afin, entre autres, de diminuer leur consommation énergétique, permettre de réaliser des économies de fonctionnement en diminuant la facture énergétique de la collectivité, tout en préservant son patrimoine.

En outre, sur le volet énergie, la commune d'Elne a adhéré au SYDEEL66 (syndicat d'énergie intercommunal du pays catalan) depuis plus d'une dizaine d'années. Ce partenariat a abouti, dans un premier cycle, à un inventaire complet réalisé sur nos bâtiments publics les plus énergivores (écoles, complexe sportif, mairie...) avec la réalisation d'un BOE (Bilan d'Orientation Énergétique). La signature en 2016 d'une convention de CEP (Conseil en Énergie Partagée) et en 2021, un second cycle avec la signature d'une convention SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique – post CEP). La collectivité a une fine connaissance de son patrimoine énergétique/énergivore bâti, des programmes d'actions à mettre en œuvre et de la stratégie commune des projets d'efficacité énergétique sur le bâti communal notamment les écoles.

Parmi les nombreuses actions, certaines ont déjà été mises en place, telles que :

- l'achat de vélos et triporteurs pour les besoins des services communaux (service propreté),
- l'extinction partielle de l'éclairage public nocturne depuis 2021,
- l'instrumentation de bâtiments (SYDEEL 66 – via programme ACTEE) afin d'affiner nos connaissances sur nos profils de consommation et pouvoir les améliorer.
- la rénovation énergétique de bâtiments communaux pour en réduire la consommation (écoles L. Michel, P.Reig, J.NEO..)

2 Le contexte :

Plan communal de rénovation énergétique des bâtiments publics avec une priorité donnée aux 5 écoles de la commune.

Avec une consommation de 333 174 kWhEF en 2019, le groupe scolaire J-Néo se positionne parmi les 3 bâtiments les plus énergivores de la commune d'Elne avec un ratio performanciel de 213 kWhEP/m².

Le groupe scolaire J. Néo est un bâtiment, de 1695m², de deux étages composés de 18 salles de classes et de sanitaires. Il est ouvert, en période scolaire, pour un temps d'utilisation estimé à 40h par semaine et plus de 450 passages jour.

La description du bâti indique une toiture principalement composée d'un plafond en plâtre non isolé, d'un plancher sur vide sanitaire non isolé, de murs principalement en parpaings non isolés et d'ouvrants en alu simple vitrage ainsi que de portes pleines en bois.

Les travaux ont été décomposés en plusieurs tranches motivées par les impératifs d'obsolescence des installations, les contraintes techniques, l'apport de confort aux usagers, les gains environnementaux et financiers puis sur la notion de retour sur investissement. Ainsi une première tranche ferme de travaux a déjà été réalisée en 2022, la présente demande concerne les travaux restant à réaliser (initialement présentés en tranches optionnelles) que la Commune mettra en œuvre sur l'année 2024

En parallèle de ces 1^{er} travaux le bâtiment a été instrumenté. Ce groupe scolaire est devenu site pilote en matière de « smart-bulding » : voir article de presse du 18.10.23 ci-joint « Elne première commune du Département à mettre en place un système de métrologie dans une école ». Le SYDEEL, partenaire qui nous accompagne sur ces questions traite et analyse les données d'usage du bâtiment qui sont collectées, traitées afin d'améliorer la vie du bâtiment et également celle de ses occupants.

Elne : la métrologie à l'école Joseph-Néo



3 Les objectifs et les enjeux :

L'opération consiste à la rénovation énergétique complète de l'école élémentaire Joseph Néo. Elle contribuera à l'amélioration de la sécurité des locaux et au confort d'utilisation des usagers, tout en générant des économies de fonctionnement.

L'instrumentation du bâtiment doit permettre, à terme, de croiser : des actions dites « à gain rapide », à faible investissement et présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage et de climatisation, modernisation des systèmes d'éclairage)

La première tranche de travaux a permis le remplacement d'une chaudière (obsolète) de l'établissement ainsi que la gestion de régulation de chauffage ; le remplacement de luminaires, l'isolation thermique des combles et des sous faces de plancher sous préaux. Avec l'ensemble de ces travaux il en résulte un fort gain financier de fonctionnement et environnemental, tout en apportant du confort pour les usagers.

Les travaux à réaliser permettront de finaliser l'opération et viseront à clôturer le cycle de rénovation thermique de ce bâtiment, affiner nos consommations et inscrire dans la durée la performance énergétique du bâtiment en apportant du confort à l'usager tout en générant des économies d'énergies avec un objectif de plus de 80%. Et par ailleurs, une **réduction très significative (des émissions de gaz à effet de serre (GES) après travaux**. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques et œuvreront à la lutter contre le changement climatique

Descriptif des travaux restant à réaliser : remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures avec en complément la pose de lames brise soleil sur les menuiseries côté cour. Une isolation thermique par l'extérieur sera mise en œuvre sur l'ensemble du bâtiment (hors cage d'escalier centrale – l'architecture ne permettant pas la mise en œuvre d'une ITE, l'isolation sera réalisée par l'intérieur). Des bandeaux seront réalisés en saillie sur certaines menuiseries extérieures afin de moderniser l'architecture du bâtiment.

Une ventilation avec double aspiration sera mise en œuvre dans les salles de classes ainsi que dans les bureaux avec moteurs ECM (passage des gaines dans les circulations avec adaptation et reprise des faux plafonds). Le projet prévoit également l'installation de brasseur d'air plafonnier sans pale permettant de réduire les dépenses de chauffage et d'améliorer le confort thermique en optimisant la déstratification. Une option est étudiée pour la mise en place d'un générateur photovoltaïque en autoconsommation collective (sous réserve de l'accord).

4 Insertion du projet dans la dynamique territoriale de la transition écologique

A l'heure du défi climatique et du contexte mondial, la commune d'Elne a bien pris conscience de l'impérieuse nécessité de s'inscrire en faveur de la transition écologique et énergétique. Pour cela, elle s'est engagée, dans une démarche de rénovation énergétique avec mise en place d'un grand projet de transition énergétique et d'économies de flux (énergies et ressources).

La Commune a une bonne connaissance de ses profils de consommation énergétique sur son bâti, le SYDEEL l'accompagne depuis 2012, une convention cadre de partenariat pour la mise en place d'un SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique post CEP) a été signé en 2021.

La rénovation énergétique des bâtiments, l'extinction de l'éclairage public depuis 2021 participent de cette dynamique qui permet l'instauration d'une politique vertueuse, économe des deniers publics et soucieuse d'exemplarité.

La commune d'Elne souhaite s'inscrire dans une transition écologique et énergétique assumée, garante du maintien d'une certaine qualité de vie, et au service d'une attractivité plus qualitative.

Une politique audacieuse de désimperméabilisation, la volonté d'intégrer la nature en Ville et favoriser une ville verte et perméable pour lutter contre les îlots de chaleur, réduire les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables, etc.... sont autant de thématiques d'intervention légitimes pour un bourg-centre tel que celui d'Elne.

Dans son projet de valorisation et de développement la réduction et la maîtrise de ses consommations énergétique sont inscrites dans sa stratégie d'intervention :

AXE STRATEGIQUE 1 : ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU BENEFICE DU CADRE DE VIE : *Agir sur la Santé positive des populations dans le respect du vivant, promouvoir un territoire vert, agricole et naturel, support de biodiversité et de mobilités actives*

De nombreux projets ont déjà vu le jour et sont déjà en cours de formalisation, s'appuyant sur la volonté communale largement engagée sur l'Environnement pour Elne, une Ville verte, active et responsable. Continuer les actions pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et des réseaux publics d'éclairage, équiper les bâtiments publics en panneaux photovoltaïques ou développer des opérations d'autoconsommation collective, afin d'atteindre les objectifs de la stratégie REPOS 2050. La rénovation énergétique des bâtiments participe de cette dynamique.



Objectifs stratégiques

- Transition écologique (atténuation et urgence à l'adaptation au changement climatique)
 L'objectif étant de mener des travaux de rénovation énergétique sur plusieurs bâtiments publics (écoles, cité administrative, notamment) et de devenir pilote sur son territoire, en matière d'actions de réductions de la consommation énergétique dans les bâtiments publics et sur les espaces publics, avec une stratégie basée sur une meilleure gestion au quotidien des infrastructures mais aussi des investissements responsables.
Sur le volet transformation numérique l'objectif est d'accélérer et intensifier les actions et les investissements nécessaires à un avenir durable à faible intensité de carbone.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.4.1 : Travaux de rénovation énergétique de l'école Joseph Neo :

Descriptif : L'opération consiste à la rénovation énergétique complète de l'école composée de 18 classes. Une première tranche ferme de travaux a été réalisée sur 2021/2022 : isolation des combles, préaux, chaudière et poste éclairage. Deux postes de travaux importants sont en suspens : remplacer les menuiseries (106 au total) afin de réduire les dépenses énergétiques, obtenir une meilleure isolation en faveur du confort des élèves et usagers (400 personnes/jour), mise en place de stores électriques pour tenir compte des contraintes d'ensoleillement, et l'isolation thermique par l'extérieur. Traitement de la qualité de l'air par l'installation d'une ventilation mécanique forcée. L'objectif étant de réduire la consommation énergétique de l'école Joseph Neo de + 40 %.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune d'Elne

Coût estimatif : 1 200 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

☐ 2022 ☒ 2023 ☒ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027-2028

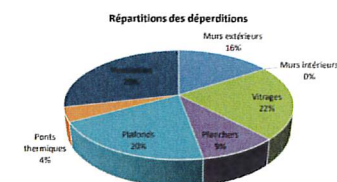
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SYDEEL 66, M.O. et BET spécialisé (à définir à l'issue d'un appel d'offre)

Partenariat financier :

ETAT- REGION (DAT2024)- CD66 – CCACVI

Groupe scolaire J. Néo – unité bâtie de 2000m² - QPV



5 Degré de priorité, maturité technique et financière du projet

Le projet est prioritaire depuis 2021 mais la collectivité n'a pas pu mobiliser les budgets nécessaires à sa complète réalisation.

Les températures dans les 18 classes sont excessives notamment en été et ne permettent pas de proposer aux enfants les conditions requises pour travailler convenablement. Les baies vitrées font 3x2 m, soit environ 6 m² de vitrage non traité à raison de 2 pour chaque classe, avec un total de 52 menuiseries.

EXTRAIT courrier du Directeur de l'École, juin 2021 « Compte tenu du manque d'isolation dans les bâtiments de notre école nous constatons une nouvelle fois des températures excessives dans les classes variant de 35 à 36 degrés. Chaque épisode de chaleur entraîne les mêmes conséquences au mois de juin et septembre depuis plusieurs années. Ces conditions ne permettent pas de protéger nos élèves selon les normes sanitaires. De plus, durant l'hiver les pannes répétées des chaudières de chauffage entraînent les mêmes effets, cette année au mois de janvier nous avons scolarisé les enfants dans des classes dont la température variait de 5 à 10 degrés. Les parents d'élèves et les enseignants attendent des solutions durables à ce problème. Nous vous remercions pour avoir équipé les classes de ventilateurs mais ils ne permettent pas de régler cette situation extrême. Nous espérons que les investissements nécessaires ne sauront tarder (isolation, double vitrage, changement de chaudières, brise soleil...). »

Cette rénovation énergétique est une priorité pour notre collectivité avec un réel enjeu de performance énergétique avec une réduction de la consommation à plus de 80% qui permettra d'obtenir un réel confort d'exploitation mais également un gain économique conséquent.

Cette rénovation aura un impact significatif sur nos factures énergétiques de plus cette rénovation est indispensable pour maintenir une activité scolaire dans ce bâtiment, en effet les conséquences du réchauffement climatique avec des températures élevées sur des périodes de plus en plus longues posent un problème sur le confort quotidien. Nous avons eu des relevés de température à plus de 40 degrés dans des salles de classes lors des mois de juin et septembre 2023.

La réalisation de cette opération est donc classée urgente et prioritaire pour 2024.

Détails du calendrier de réalisation :

1. Études préliminaires : 4eme trimestre 2023
2. Permis de construire février 2023
3. AAPC mars 2024
4. Notification des marchés mai 2024
5. Phase Travaux : début juin 2024

Planning prévisionnel d'exécution des travaux fourni par la maîtrise d'œuvre – février 2024

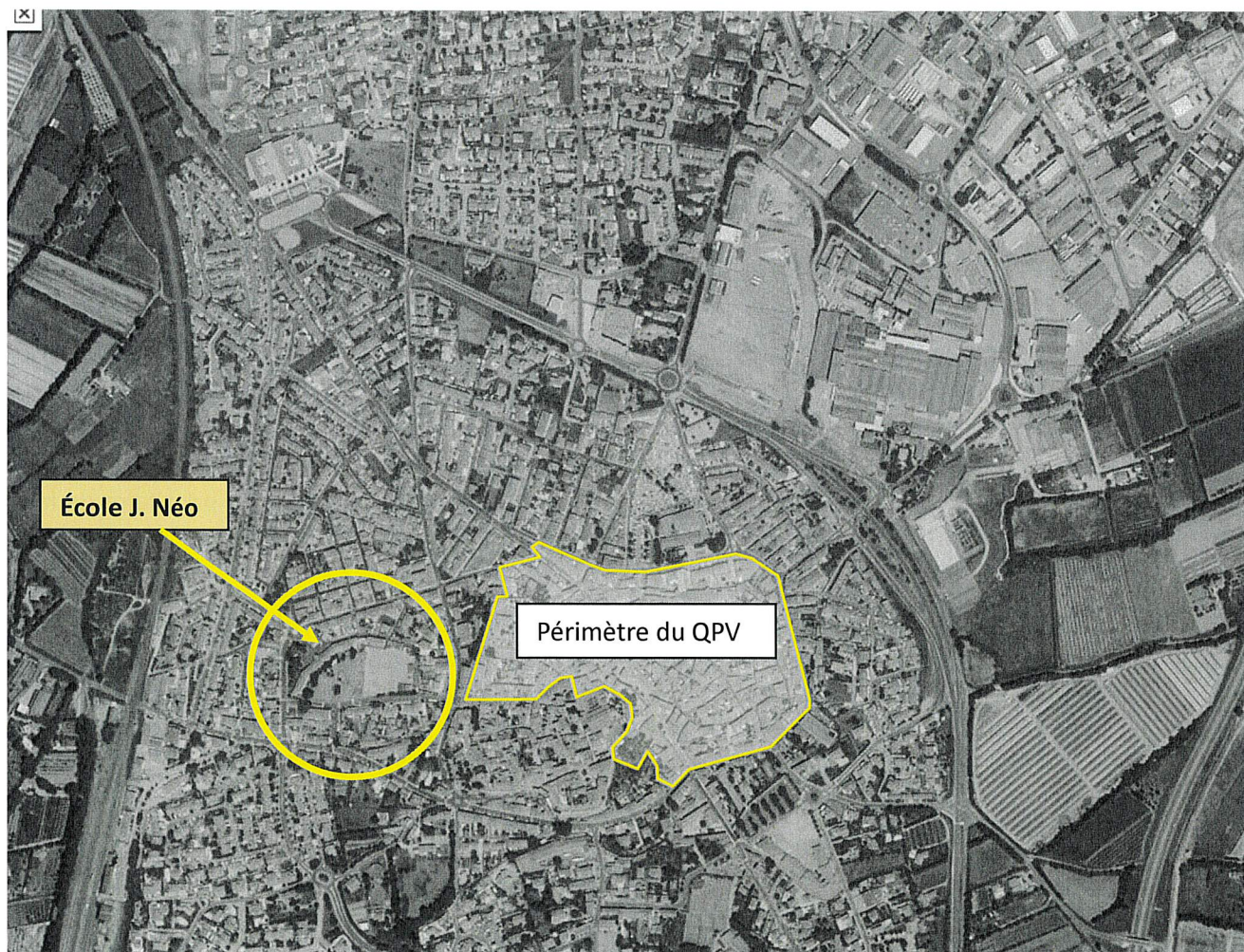
PLANNING PREVISIONNEL TRAVAUX 05/02/2024		RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE NZO11 RUSP																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
ANNEE		ANNEE 2024																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
SEMAINE CALENDRAIRE		23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
SEMAINE CHANTIER		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
MOIS		JUN 2024					JULY 2024					AOUT 2024					SEPTEMBRE 2024					OCTOBRE 2024					NOVEMBRE 2024					DECEMBRE 2024																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
JOURS		3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
LOT ITE :																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
préparation chantier																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												</

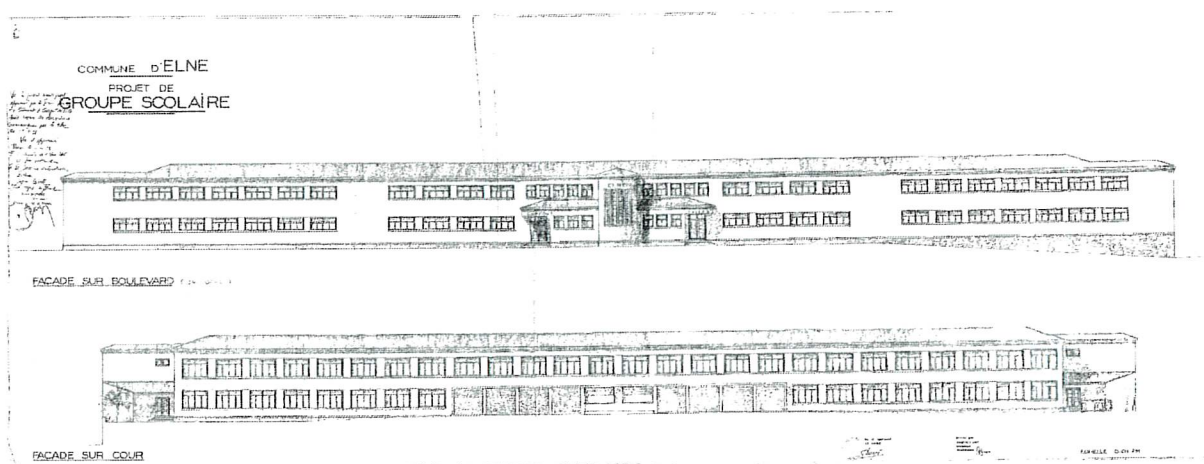
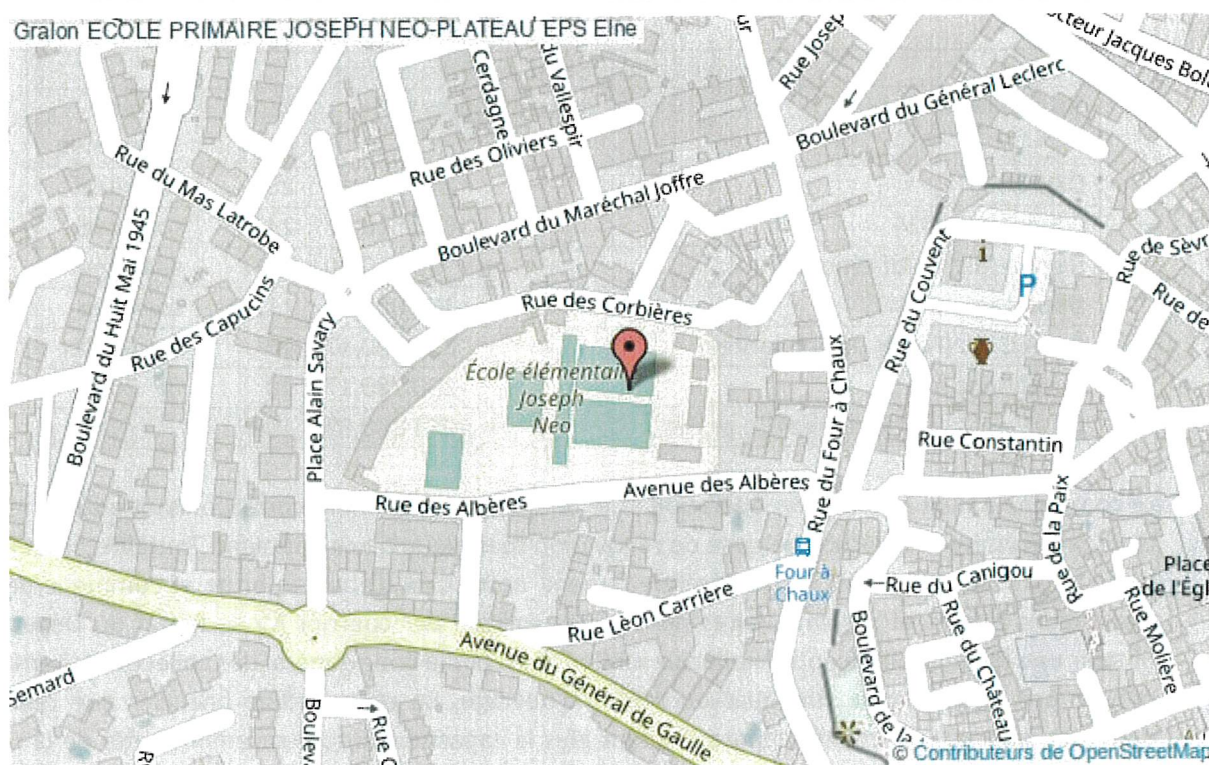
Plan de financement prévisionnel de l'opération – budget investissement inscrit BP 2024

Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financeurs sollicités	Montant en euros H.T.	Taux en %	état demande
DSIL 2024	256 780,17	20	sollicitée
Fonds Vert 2024	313 560,32	24,42	sollicitée
Région (dispositif réno. ERP)	50 000,00	3,90	sollicitée
Département (AIT) ^o	150 000,00	11,68	sollicitée
C.C.A.C.V.I. (Fonds de Solidarités)	256 780,17	20	À solliciter
Autofinancement	256 780,17	20	BP 2024
Total général du projet	1 283 900,83	100	

La commune a bien inscrit cette opération et le budget investissement correspondant pour la réalisation des travaux qui viseront à clôturer le cycle de rénovation thermique de ce bâtiment. Toutefois, il est à noter aussi, qu'au regard de notre capacité de désendettement, notre taux d'épargne brute et comme le permettent les dispositions légales et réglementaires nous avons sollicité par courrier M. Le Préfet du Département pour obtenir une dérogation exceptionnelle aux minima fixés par le code général des collectivités territoriales et de prévoir une participation inférieure du maître d'ouvrage. En effet, l'effort financier que représente cette opération pour la collectivité ampute d'autant plus la capacité d'autofinancement nette de la commune qui reste très insuffisante pour financer d'autres programmes d'investissement pourtant très nombreux à Elne. Le projet pourra donc, avec votre soutien, être mis en œuvre dans l'année.

- Localisation géographique du projet, l'école élémentaire J. Néo





Espérant que vous porterez une attention particulière aux travaux réalisés dans les écoles, notamment les indispensables travaux de rénovation énergétique, qui plus est dans un quartier prioritaire de la ville (école élémentaire J. Néo – école de référence des habitants du QPV), ainsi qu’aux travaux réalisés dans les communes rurales.

Notre collectivité par l’aide au portage de ce dossier peut jouer pleinement son rôle de commune pilote et exemplaire en la matière (engagement initiée en 2021 avec l’installation d’un système de métrologie et numérisation : mesure, maîtrise de la conso, pilotage du bâtiment intelligent de demain tout en objectivant les utilisations) tout en agissant en faveur de la transition écologique et de la préservation des bâtiments communaux d’intérêt public majeur. Projet reproductible à l’ensemble du territoire sur d’autres groupes scolaires.

CONSEIL MUNICIPAL du 28 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice, et dûment convoqué le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

Conseillers présents Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Pere MANZANARES, Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Francis MOLINA, Rose-Marie MATTIANI, Alicia PARRA, Anabelle ARANDA, Frédéric CERMENO, Laetitia CANTE, Mathieu STUBER, Guillem CAYROL, Yacine EL GHAOUAL, Sabrina NOUNI, Jacques POIRSON, Tony SALGUERO.

Pouvoirs Christelle JIMENEZ à Anabelle ARANDA, Fabrice WATTIER à Roland CASTANIER, Annie PEZIN à Mathieu STUBER, Thierry SANCHEZ à Francis MOLINA, Catherine NOGUES à Laetitia CANTE, Anne-Lise MIRAILLES à Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI, André TRIVES à Nicolas GARCIA.

Conseillers non représentés Marie MARTINEZ, Joseph SANCHEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER, Jean-Marie LEFEVRE.

DEL2024-025 – Rénovation énergétique de l'école J. Néo - Modificatif du plan de financement

Nomenclature 7.5.1.: Finances locales – Subventions – Demande de subvention

VU la délibération du 24 janvier 2024 approuvant l'opération de travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Néo et autorisant les demandes de subventions auprès de l'État, la région Occitanie-Pyrénées/Méditerranée et le département des Pyrénées-Orientales ;

CONSIDERANT que des modifications sont intervenues sur le plan prévisionnel de financement du projet sans modifier le montant global qui s'élève à 1 283 900,83 €HT ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de solliciter la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-et-Illiberis au titre des fonds de solidarités ;

Afin de répartir la demande de participation auprès des différents co-financeurs, il convient de soumettre au vote de l'Assemblée un nouveau plan de financement de cette opération, tel que présenté dans le tableau suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Financements	Montant HT	en %
Maîtrise d'œuvre				
Mission de maîtrise d'œuvre	93 500,00 €			
Études complémentaires / frais annexes				
Diagnostic avant travaux	4 333,33 €			
Mission CSPS	3 650,00 €			
Mission CT	8 712,50 €			
Sous-total MOE/études	110 195,83 €			
Travaux				
Gros Œuvre	40 000,00 €			
Menuiseries extérieures	415 000,00 €			

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240228-DEL2024-025-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Isolation Thermique Extérieure	350 000,00 €	DSIL 2024	256 780,17	20,00 %
Doublages/Faux plafonds	58 000,00 €	Fonds Vert 2024	313 560,32	24,42 %
Chauffage/Ventilation	180 850,00 €	Région (rénovation ERP)	50 000,00	3,90 %
Électricité	47 255,00 €	Département (A/IT)	150 000,00	11,68 %
Option retenue : Photovoltaïque en autoconsommation	82 600,00 €	CCACVI (fonds solidarités)	256 780,17	20,00 %
Sous-total travaux	1 173 705,00 €	Autofinancement	256 780,17	20,00 %
Coût total prévisionnel	1 283 900,83 €	Total	1 283 900,83 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le nouveau plan de financement tel que présenté supra ;

CONFIRME son approbation quant à l'opération de travaux de rénovation énergétique de l'école primaire Joseph Néo et notamment le montant global de travaux estimé à 1 283 900,83 € HT ;

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et une subvention au titre du Fonds Vert 2024 ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil régional au titre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'aide à l'investissement territorial ;

SOLLICITE la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-et-Illiberis au titre des fonds de solidarités ;

PREVOIT les crédits au budget primitif de la commune sur l'exercice 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécur citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

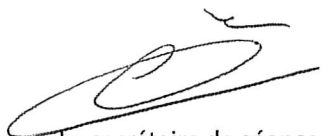
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 28/02/2024

Le Maire,

Nicolas GARCIA



Le secrétaire de séance,

Yacine EL GHAOUAL

Publication électronique le :

29 FEV, 2024



Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240228-DEL2024-025-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice, et dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

Conseillers présents Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Christelle JIMENEZ, Pere MANZANARES, Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Francis MOLINA, Rose-Marie MATTIANI, Thierry SANCHEZ, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, Anabelle ARANDA, Anne-Lise MIRAILLES, Laetitia CANTE, André TRIVES, Mathieu STUBER, Guillem CAYROL, Sabrina NOUNI, Jacques POIRSON.

Pouvoirs Frédéric CERMENO à Guillem CAYROL

Conseillers non représentés Fabrice WATTIER, Yacine EL GHAOUAL, Marie MARTINEZ, Joseph SANCHEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER, Jean-Marie LEFEVRE, Tony SALGUERO.

DEL2024-003 – Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Néo – Financements

Nomenclature 7.5.1.: Finances locales – Subventions – Demande de subvention

VU la loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et prescrivant un calendrier des limitations des consommations énergétiques dès 2030 ;

VU la délibération du 5 juin 2019 portant engagement de la commune d'ELNE dans une démarche de rénovation énergétique avec mise en place d'un projet de transition énergétique et d'économies de flux (énergies et ressources) ;

VU la délibération du 21 juin 2021 portant adoption de l'opération de rénovation énergétique de l'école Joseph Néo composée d'une tranche ferme de travaux et deux tranches conditionnelles ;

VU l'appel à projets en date du 23 octobre 2023, présenté dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) de droit commun pour l'année 2024, ainsi que la campagne de Fonds vert dédiée à l'accélération de la transition écologique ;

CONSIDERANT la première tranche ferme de travaux de rénovation énergétique déjà réalisée sur cette unité bâtie de 1 784m² (école soumise au décret tertiaire) courant 2022 ;

CONSIDERANT que cette opération complexe au regard notamment de la dimension du bâtiment a nécessité de s'adjoindre, pour mener à bien les tranches de travaux consécutives, les compétences d'un maître d'œuvre et de bureaux d'études fluides particuliers ;

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'atelier d'architecture Monetti, en date du 26 septembre 2023 ;

CONSIDERANT l'avant-projet détaillé présenté par le maître d'œuvre sur cette opération ;

Le 5 juin 2019, la commune d'ELNE s'est engagée dans une démarche de rénovation énergétique d'ampleur visant à la transition énergétique et aux économies de flux, énergies comme ressources. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique pour une croissance verte et de la loi ELAN, ainsi que dans celui du

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240124-DEL2024-003-DE
Date de télétransmission : 25/01/2024
Date de réception préfecture : 25/01/2024

Plan Air Climat Energie territorial signé par la commune en partenariat avec la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-et-Illibéris.

En devenant pilote sur son territoire en terme de maîtrise de la consommation énergétique dans les bâtiments publics comme sur les espaces publics, la commune a élaboré une stratégie d'optimisation de la gestion quotidienne des infrastructures et s'est engagée à pratiquer des investissements responsables.

Parmi les bâtiments communaux prioritaires, l'école primaire Joseph Néo figure en première ligne puisqu'elle présente de graves dysfonctionnements liés à son ancienneté, la vétusté des lieux entravant la bonne gestion et l'utilisation quotidienne de cette infrastructure essentielle à la vie de la commune.

Construction de 1950 de presque 2 000 m², constituée de 18 classes, salles et bureaux et drainant quelques 420 usagers/jour, elle est labellisée par la DRAC au titre d'une « architecture contemporaine remarquable ».

L'ensemble du programme de travaux envisagés répond ainsi à la préservation d'un bien communal à forte valeur ajoutée, à l'ambition d'un gain conséquent sur les plans environnementaux et financiers et à une amélioration du confort des 400 enfants et autres usagers.

La première tranche ferme a été réalisée : isolation des combles en toiture et des préaux, remplacement de la chaudière, traitement du poste d'éclairage du premier étage et instrumentation du bâtiment, soit les collecte et traitement des données.

La réalisation des tranches optionnelles, présentées dans le tableau infra et indispensables à un véritable gain énergétique, est conditionnée aux aides publiques susceptibles d'intervenir et dégagées de l'obligation d'un autofinancement de 20%. En effet, cette part d'investissement reste disproportionnée quant à la capacité financière de la commune.

Aussi, la commune a d'ores et déjà sollicité une dérogation exceptionnelle à la règle des 20% auprès du Préfet, s'appuyant sur les annonces gouvernementales de décembre dernier qui prévoient « la possibilité de réduire la participation minimale des collectivités, lorsque le reste à charge des communes dans les projets de rénovation énergétique de bâtiments scolaires est disproportionnée au vu de sa capacité financière ».

La collectivité, démunie de l'ingénierie interne suffisante au portage complexe d'une telle opération, s'est adjoint les compétences d'un maître d'œuvre et d'un bureau d'études spécialiste des fluides afin d'évaluer les impératifs de clôture de ce cycle de rénovation thermique sur l'année 2024.

Leurs études préalables ont dégagé une estimation de travaux qui s'élève à 1 283 900,83 € HT, frais annexes et option compris, décomposés tel qu'exposé dans le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Financements	Montant HT	en %
Maîtrise d'œuvre				
Mission de maîtrise d'œuvre	93 500,00 €			
Études complémentaires / frais annexes				
Diagnostic avant travaux	4 333,33 €			
Mission CSPS	3 650,00 €			
Mission CT	8 712,50 €			
Sous-total MOE/études	110 195,83 €			
Travaux				
Gros Œuvre	40 000,00 €			
Menuiseries extérieures	415 000,00 €			
Isolation Thermique Extérieure	350 000,00 €	DSIL 2024	256 780,17	20 %
Doublages/Faux plafonds	58 000,00 €	Fonds Vert 2024	346 653,22	27 %
Chauffage/Ventilation	180 850,00 €	Région (réno. ERP)	128 390,08	10 %
Électricité	47 255,00 €	Département (AIT)	295 297,19	23 %
Option retenue : Photovoltaïque en autoconsommation	82 600,00 €	Autofinancement	256 780,17	20 %
Sous-total travaux	1 173 705,00 €			
Coût total prévisionnel	1 283 900,83 €	Total	1 283 900,83 €	100 %

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds Vert 2024, l'aide de la Région au titre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP) et du Département des Pyrénées-Orientales au titre de l'aide à l'investissement territorial.

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240124-DEL2024-003-DE
Date de télétransmission : 25/01/2024
Date de réception préfecture : 25/01/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'opération de travaux de rénovation énergétique de l'école primaire Joseph Néo, telle que présentée à la présente délibération, et notamment le montant global de travaux estimé à 1 283 900,83 € HT ;

APPROUVE la demande de dérogation exceptionnelle à la règle des 20 % d'autofinancement, formulée auprès du Préfet des Pyrénées-Orientales, au titre des fonds d'accélération à la transition écologique ;

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et une subvention au titre du Fonds Vert 2024 ;

SOLLICITE auprès du Conseil régional une subvention au titre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

SOLLICITE auprès du Conseil départemental une subvention au titre de l'aide à l'investissement territorial ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien d'autres financeurs sur cette opération tels que la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-et-Illibéris ;

PREVOIT les crédits aux budgets primitifs de la commune sur les exercices 2024 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Scrutin :

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécurse citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

La secrétaire de séance,

Annie PEZIN

Le 24/01/2024

Le Maire,

Nicolas GARCIA



Publication électronique le :

20 JAN. 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240124-DEL2024-003-DE
Date de télétransmission : 25/01/2024
Date de réception préfecture : 25/01/2024